

Une infirmière catholique gagne le droit à l'objection de conscience contre l'IVG en Angleterre

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 23 avril 2012



Une infirmière catholique britannique vient d'obtenir gain de cause à l'occasion du procès qu'elle a intenté à son employeur, une institution du *National Health Service* (NHS) des Midlands qui voulait la contraindre à travailler dans une unité d'avortement attachée à l'hôpital où elle exerce sa profession. L'infirmière, dont l'identité n'a pas été divulguée, s'est appuyée sur la clause de conscience de la loi d'avortement britannique. L'affaire tournait autour de la définition des types d'action auxquels les objecteurs de conscience pour des motifs religieux ou philosophiques peuvent refuser de coopérer.

L'infirmière avait été menacée de licenciement si elle refusait de travailler dans l'unité d'avortements au moment où son contrat venait d'être augmenté de 15 à 30 heures hebdomadaires.

Elle avait refusé au motif de sa conviction que la vie commence dès la conception et qu'elle ne voulait pas remplir ses obligations professionnelles en travaillant dans un service voué à la pratique de l'avortement : « C'est une forme de meurtre, pour être franche. C'est ainsi que je

vois les choses. »

Le procès n'a pas atteint le stade de l'audience judiciaire, puisque l'avocat de l'infirmière, Neil Addison, spécialisé en affaires de discrimination religieuse, a mis en garde le NHS local sur le fait qu'il risquait d'être condamné à ce titre, ainsi que pour harcèlement, s'il menaçait son employée de voir sa carrière brisée. Et le NHS a préféré reculer.

Source : [LifeSite](#), sous la plume de Hilary White.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)